

Ma liste des bonnes pratiques

POUR UN BON RACCORDEMENT À LA FIBRE OPTIQUE
JE SUIS MON AVANCEMENT AU FUR ET À MESURE EN COCHANT LES CASES

si nécessaire :

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> 1) Je suis éligible à la fibre optique | <input type="checkbox"/> 2) Je me renseigne auprès du syndic de copropriété | <input type="checkbox"/> 3) Je demande l'accord écrit du propriétaire |
| <input type="checkbox"/> 4) J'ai choisi mon opérateur | <input type="checkbox"/> 5) J'ai souscrit une offre auprès de ce dernier | <input type="checkbox"/> 6) J'ai convenu d'un RDV pour mon raccordement |

Pour des raisons de sécurité, l'utilisation du parcours électrique, gaz ou eau est à proscrire

J-7 JE PRÉPARE MON RDV

- Je définis dans quelle pièce installer ma prise terminale optique (proche TV, proche prise existante, etc)
 - A l'extérieur de mon logement*
 - Je repère où passe mon câble téléphonique actuel (privilégier un chemin identique pour la fibre optique)
 - Si possible, je m'assure que le parcours sera réutilisable pour éviter un échec d'intervention
 - A l'intérieur de mon logement*
 - Je définis le chemin que va prendre le câble de fibre optique jusqu'à l'emplacement de la prise terminale optique (en apparent - collé ou agrafé, sous une goulotte, dans une plinthe...)
 - Éventuellement si des perçages sont nécessaires j'identifie les zones en évitant les dalles, les fenêtres ou les portes...

 Je donne mon numéro de téléphone lors de la prise de rdv pour être joignable par le technicien pour le raccordement. Je note le numéro de dossier en cas de besoin.

J LE JOUR DU RDV

- Je suis joignable sur mon téléphone et présent à mon domicile le temps de l'intervention
- En arrivant le technicien doit :
 - Vous présenter sa carte professionnelle,
 - Vous indiquer pour quelle société et quel opérateur il travaille
- J'expose le parcours défini précédemment et **je l'impose...pas l'inverse !**
- J'accompagne le technicien durant toute l'intervention pour vérifier sa conformité
- En cas de perçage de façade (pour faire entrer le câble dans votre domicile) :
 - Un accord écrit du propriétaire est obligatoire
 - Je choisis l'emplacement et veille à la bonne réalisation des travaux

 Il ne faut pas utiliser le câble téléphonique comme aiguille lors du tirage de la fibre optique. Si ce câble casse (ou est coincé), vous n'aurez pas la fibre et plus le téléphone / l'ADSL.

J À LA FIN DU RDV

Je vérifie que :

- La connexion internet est opérationnelle
- Le technicien a nettoyé son chantier
- Si tout est conforme, alors :**
 - Je signe le PV de fin d'intervention
 - Si on me le propose, je donne une note de l'intervention réalisée



LE B.A.-BA DU RACCORDEMENT en vidéo

FLASH & SCAN

Plus d'infos ?
« Comment accéder au Très Haut Débit »



FLASH & SCAN